

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2014**

Le dix septembre deux mil quatorze à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle des cérémonies, en mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel FIEVET, Maire.

**Date de convocation** : 01/09/2014

**Nombre de conseillers en exercice** : 19

**ETAIENT PRESENTS** :

Daniel FIEVET- Annie PATTE CAMBAY- Franck LEFEBVRE – Gisèle GARREAU TAISNE- Yves WAYEMBERGE - Raymond DENHEZ - Chantal MAILLY WAEYENBERGE - Marie-Françoise DELLOUE JETTE- Isabelle GALLOIS- Laurent HUTIN- Floriane THIELAIN - Pascale BENGIN -- Jérôme MELI- Julien LALAUX- Monique MILHEM HIBOUX - Logan RAMETTE (retard)

**Absents excusés** : André Marie FORRIERRE qui donne procuration à Daniel FIEVET  
Agnès PETYT POULET qui donne procuration à Franck LEFEBVRE  
Christophe FERON qui donne procuration à Floriane THIELAIN

**Quorum fixé à 10 → Conseillers présents : 16**

Le quorum étant réuni, le Maire ouvre la séance, il est 19 H 52.

Le conseil désigne Floriane THIELAIN comme secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Maire informe le conseil de la démission de Monsieur Robert LANGLET pour raisons professionnelles et présente Monsieur Jérôme MELI qui vient en son remplacement conformément aux dispositions de l'article L270 du code électoral. Le Maire remercie Monsieur LANGLET pour le travail effectué depuis les élections et souhaite la bienvenue à Monsieur MELI.

*Monsieur Logan RAMETTE arrive à la réunion, il est 20h03. Il participe à l'ensemble des votes.*

## **1. TRAVAUX RUE DE CAMBRAI-ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Le 17 juillet 2014 la commission d'appel d'offres s'est réunie afin d'ouvrir les 7 plis reçus dans le cadre du marché d'aménagement des trottoirs et réseaux de la rue de Cambrai.

Le Maître d'œuvre a rendu son rapport d'expertise des offres dont il ressort que l'entreprise DESCAMPS TP est la mieux-disant pour la tranche ferme (155.423,50€ HT) et pour les tranches ferme et conditionnelle (170.920,50€ HT).

Le marché a donc été attribué à l'entreprise DESCAMPS TP pour la tranche ferme et conditionnelle.

Le conseil prend acte de cette attribution et l'approuve à l'unanimité.

Une réunion de piquetage est prévue le mardi 16 septembre 2014 à 11h en mairie..

## **2. MODIFICATIONS STATUTAIRES SIDEN SIAN**

Par délibérations en date des 11 février et 11 juin 2014, le SIDEN SIAN a adopté

- L'extension du périmètre d'adhésion de la communauté de communes du Val d'Oise
- L'extension du périmètre d'adhésion de la communauté de communes OSARTIS-Marquion.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du CGCT, les conseils municipaux doivent se prononcer dans un délai de trois mois.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité ces extensions des périmètres.

## **3. INDEMNITE DE CONSEIL DU PERCEPTEUR**

Le Maire propose au conseil de voter l'indemnité de conseil et de budget à Madame ROUSSEL pour la période du 1er janvier au 31 août 2014, date de son départ de la perception de Clary. Le conseil, unanime, décide de lui accorder ces indemnités qui s'élèvent au total brut de 373.04€. Les crédits sont prévus au budget de l'année.

## **4. TRANSFERTS DE CREDITS**

La commission des finances s'est réunie afin de définir des priorités de travaux d'investissement à réaliser ou du moins commencer en 2014. Le Maire en dresse la liste au conseil municipal :

Trottoirs rue Capitaine, Rue Zola et Courts- Chemins	41.000 € TTC	Fenêtres de la crèche	6.000 € TTC
Local Bois du Gard	6.000 € TTC	Vestiaires stade Diémé	12.000 € TTC
Local Services Techniques	6.000 € TTC	Armoire ignifugée	10.000 € TTC
Classement des archives	5.000 € TTC		

De façon à pouvoir financer ces choix, il convient de réaliser des transferts de crédits comme suit :

### SECTION INVESTISSEMENT

#### **Dépenses :**

Opération 9216 art 2184	Ecoles	-10.000 €
Opération 9225 art 2135	Divers Bâtiments	-10.000 €
Opération 9227 art 2315	Multi-accueil enfance	- 4.000 €
Opération 9319 art 2315	Diverses Voiries	+ 82.000 €
		-----
	Total	+58.000 €

#### **Recettes :**

Compte 021	Virement de la section de fonctionnement	+58.000 €
------------	--	-----------

### SECTION FONCTIONNEMENT

#### **Dépenses :**

Article 6068	Autres fournitures	-58.000€
Article 023	virement à la section d'investissement	+58.000 €

Le conseil municipal donne à l'unanimité son accord à ces transferts de crédits

Sur demande du Trésor Public et de la Sous-Préfecture, le conseil décide de retirer du Budget Primitif 2014 les opérations d'ordre budgétaire concernant les comptes de cession (192-675-775-776). Les pages rectifiées seront notifiées à la Perception et à la Sous-Préfecture.

### 5. CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE ET DESIGNATION D'AVOCAT

Dans le cadre de l'affaire « Daniel FIEVET / XXXXXXXX », Maître Cathy BEAUCHART, Avocat, sollicite une délibération autorisant le Maire à se constituer partie civile et à se faire représenter par la SCP DEBACKER dans le cadre de la procédure qui sera évoquée devant la Cour d'Appel de Douai le 09 février 2015 à 14h00 suite à l'appel interjeté par M.XXXXXXX.

Le conseil, par 17 voix **POUR** et 2 Abstentions, autorise le Maire à se constituer partie civile et à se faire représenter par la SCP DEBACKER & Associés.

Dans le cadre de l'affaire « Commune de Walincourt-Selvigny / XXXXXXXX », le maire demande au conseil une délibération l'autorisant à se constituer partie civile au nom de la commune et à se faire représenter par Maître DUTAT, Avocat à Lille, dans le cadre de la procédure qui sera évoquée devant la Cour d'Appel de Douai suite à l'appel interjeté par Mme XXXXXXXX.

Le conseil, par 17 voix **POUR** et 2 Abstentions, autorise le Maire à se constituer partie civile et à se faire représenter par Maître DUTAT, Avocat à Lille.

### 6. TONTES ESPACES VERTS

Le conseil décide de consulter plusieurs sociétés en vue d'obtenir des devis pour l'entretien des espaces verts et le fleurissement du village pour l'année 2015. Le Maire est chargé de prendre tous les contacts nécessaires.

## **7. NUMEROTATION DES MAISONS RUE RENE GALIEGUE**

Un problème de numérotation des maisons persiste rue René Galiègue. En effet au fur et à mesure des constructions, des numéros ont été attribués non pas par le conseil municipal mais de manière tacite par l'autorité municipale. Aujourd'hui il se trouve que deux maisons portent le n°2 et ceci de manière non continue. Monsieur XXXXXX ayant construit une maison sollicite l'attribution d'un numéro. Après en avoir débattu, le conseil décide, par 10 voix POUR, de lui attribuer le numéro 10 et d'attribuer le n°8 au Club 2000.

### **Questions diverses**

#### **REPLACEMENT DE ROBERT LANGLET AU SEIN DES COMMISSIONS ET ORGANISMES**

Suite à la démission de Robert LANGLET, le maire explique qu'il est nécessaire de le remplacer dans les commissions dont il était membre :

- COMMISSION JEUNESSE SPORTS ET ENVIRONNEMENT
- COMMISSION DES FINANCES

Après délibération, et sur demande des intéressés, le conseil désigne à l'unanimité les membres des commissions suivantes :

#### **COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS - ENVIRONNEMENT**

Daniel FIEVET (Président)– André-Marie FORRIERRE- Annie PATTE – Monique MILHEM- Christophe FERON- Logan RAMETTE- **Jérôme MELI**- Pascale BENGIN.

**Elus à l'unanimité**

#### **COMMISSION DES FINANCES**

Daniel FIEVET (Président) – André-Marie FORRIERRE – Gisèle GARREAUD – Laurent HUTIN- Yves WAYEMBERGE- Isabelle GALLOIS- **Jérôme MELI** - Marie-Françoise DELLOUE-Julien LALAUX. **Elus à l'unanimité**

#### **COMMISSION DES RELATIONS AVEC LA POPULATION- FETES ET CEREMONIES**

Daniel FIEVET (Président)- Gisèle GARREAUD- Laurent HUTIN– Annie PATTE-Isabelle GALLOIS- Floriane THIELAIN-Logan RAMETTE- Agnès PETYT- Pascale BENGIN- **Jérôme MELI**- **Chantal MAILLY**- **Elus à l'unanimité.**

#### **COMMISSION CULTURE – COMMUNICATION ET ECOLES**

Daniel FIEVET (Président) - André-Marie FORRIERRE- Franck LEFEBVRE- Annie PATTE –Chantal MAILLY- Agnès PETYT-Monique MILHEM-Marie Françoise DELLOUE- Gisèle GARREAUD- **Jérôme MELI**. **Elus à l'unanimité**

#### **AMENAGEMENT RUE DE CAULLERY**

Madame MILHEM a demandé à porter cette question diverse à l'ordre du jour. Le maire explique au conseil que les aménagements sécuritaires de la rue de Caullery ont été réalisés sur proposition de la commission. Le Conseil Général du Nord et les Autocars du Cambrésis ont demandé quelques rectifications. De ce fait une réunion de la commission sécurité est prévue, sur site, samedi 13 septembre à 9h. Mesdames MILHEM et DELLOUE y sont invitées puisqu'elles en sont riveraines.

#### **LOCATION SALLE DES FETES**

Madame XXXXXXXXX de Caudry a réservé la petite salle de l'étoile pour un décès. Le contrat a été signé pour un montant de 50€. Or le 1<sup>er</sup> septembre, alors que l'employée communale était présente à la salle pour la remise des clés, la famille ne s'est plus manifestée.

Le Maire propose au conseil de l'autoriser à facturer non seulement le montant de la réservation mais également 30 euros de frais de personnel (2 heures de présence).

Le conseil après délibération décide à l'unanimité :

- De laisser **la gratuité de la petite salle** en cas décès pour la famille dont le défunt se fait inhumer sur la commune de Walincourt-Selvigny.
- De préciser que la caution de 400 euros applicable aux locations des salles sera également appliquée **systematiquement** sur toutes les locations, quel qu'en soit le montant même en cas de gratuité.

### **ENQUETE PUBLIQUE PARC EOLIEN DE L'ENSINET**

Le Préfet de l'Aisne a émis un avis d'enquête publique pour une demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien de l'ENSINET.

L'enquête publique aura lieu du 24 septembre au 25 octobre 2014 pour ce parc qui sera composé de 11 éoliennes sur le territoire de PREMONT et de SERAIN.

Les conseils municipaux des communes se situant à moins de 6kms du périmètre devront délibérer durant cette période pour exprimer leur avis.

Ce point sera porté à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

### **AUTORISATION GENERALE ET PERMANENTE DE POURSUITE**

Madame ROUSSEL, ayant quitté le poste de Clary, a été remplacée par Madame Odile VERCHAIN. Il convient de statuer sur l'autorisation de poursuite.

Le conseil, à l'unanimité, donne pour la durée du mandat l'autorisation générale et permanente de poursuites au comptable assignataire, Mme Odile VERCHAIN, pour mettre en œuvre toute mesure d'exécution forcée, opposition à tiers détenteur comme les différentes procédures civiles d'exécution (saisies), dans le cadre du recouvrement des sommes impayées sur le budget de la commune de Walincourt-Selvigny.

### **DERATISATION – BOUCHES D'EGOUT**

Le SDAGE a compétence en matière de compétence « Dératisation » mais cela uniquement pour les fossés et la mise à disposition en mairie de produit raticide pour les particuliers.

Des sociétés ont donc été contactées afin d'obtenir des devis pour une dératisation du réseau d'assainissement communal.

Le Maire rend compte au conseil municipal. Le coût serait environ de 2000€ TTC pour 2 passages annuels. Le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité et laisse le soin au maire de choisir l'entreprise dans cette limite financière.

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE –CEJ**

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable au renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse passé entre la CAF- la 4C- Le centre social et la commune pour les activités des mercredis après-midis et du centre aéré du mois d'août.

### **RESEAU INFORMATIQUE ECOLE MATERNELLE**

Considérant que les ordinateurs installés à l'école maternelle (24) servent régulièrement aux enfants, il est préférable de mettre à niveau le système d'exploitation en installant un serveur Kwartz. Les devis sont les suivants :

- |                               |                   |                       |
|-------------------------------|-------------------|-----------------------|
| - Installation serveur Kwartz | ORDIRESEAU        | 500.00 € net de taxes |
| - Licences Kwartz             | IRIS technologies | 1140.48 € TTC         |
| - Achat serveur               | DJP Cambrai       | 651.60 € TTC          |

Un contrat de maintenance sera souscrit en 2015 pour le parc informatique des écoles maternelle et primaire.

Le conseil donne son accord à l'ensemble de cette proposition par 16 voix POUR et 1 Abstention.

### **UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC**

M. XXXXXXXX de Bohain sollicite l'autorisation d'installer sa friagerie sur la place le mardi soir entre 16h30 et 22h00. Le conseil afin de préserver les commerces qui se sont ouverts sur la commune récemment (Snack, Friterie, Pizzeria) refuse cette autorisation par 7 CONTRE 10 Abstentions

### **INFORMATION SUR LE BUS POUR VISITE D'UN PARC EOLIEN**

Monsieur Julien LALAUX a sollicité l'inscription en question diverse de cette information. Le Maire explique que 33 personnes s'y sont inscrites mais que le déplacement a été reporté par la Ste ECOTERA vers la mi-octobre de façon à visiter un parc éolien nouvellement installé correspondant à celui qui serait éventuellement créé sur la commune.

### **LE POINT SUR LES COMMISSIONS**

Chaque responsable rend compte des travaux de sa commission.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance, il est 22 H 37.

Suivent les signatures

Le Maire,

les Conseillers Municipaux,